

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES valant règlement de consultation

Etabli en application du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 – article 14

Objet du marché :

*fourniture, livraison, mise en service d'un moto-basculeur
avec formation des principaux utilisateurs*

Administration contractante :

Type d'acheteur public	Etablissement Public Local d'Enseignement
Nom de l'établissement	Lycée Professionnel Galliéni
Adresse	142 rue Maréchal Lyautey – 83600 FREJUS
Téléphone	04 94 19 55 96
Mél	ddfpt.gallieni@gmail.com
N°RNE	083 0960T
N° SIRET	198 309 601 00013

Pouvoir adjudicateur :

- Monsieur Michel PICHELOUP,
Provisur

Responsables du suivi de l'exécution du présent marché :

- Monsieur Fabien GEORGES,
Adjoint-Gestionnaire
- Madame Fabienne BARRUOL,
DDFPT

Article 1 - Procédure de passation et forme du marché

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée, en application du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 – article 14.

Le marché ne comporte qu'un seul lot.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales de 2009 applicables aux marchés de fournitures courantes et de services est applicable à ce marché.

Article 2 – Intitulé et objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison, la mise en service et la formation des principaux utilisateurs avec supports (numériques et/ou papier) d'un moto-basculeur dont les caractéristiques demandées sont dans le CCT joint.

Article 3 - Prestation de livraison, de mise en service et de formation des principaux utilisateurs

Le titulaire procédera à la livraison, la mise en service et la formation des professeurs en charge du matériel. Il assurera la démonstration et il assistera les utilisateurs lors de la première mise en service.

Le titulaire remettra au lycée les documents suivants lors de la mise en service :

- la documentation technique du matériel rédigée en français, en version papier et/ou en version numérique
- le certificat de conformité aux normes en vigueur du matériel, en version papier et/ou en version numérique
- une note synthétique précisant le contenu et la périodicité des opérations de nettoyage, de maintenance et de contrôle préconisées par le constructeur ou requises par la réglementation en vigueur, en version papier et/ou en version numérique.

Article 4 - Conditions de livraison

Le matériel sera livré au Lycée Professionnel Gallieni, 142 rue Maréchal Lyautey, Fréjus (83600). Il appartient au prestataire de s'assurer 48 h à l'avance des horaires d'ouverture de l'Etablissement surtout durant la période des vacances scolaires.

Article 5 - Garantie contractuelle

Le matériel livré sera garanti constructeur pièces et main d'œuvre avec intervention sur site durant une période de deux ans ou dans la limite de 2.000 heures.

Article 6 - Date limite et modalités de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 19 mars 2021, à 12 h 00.

Les offres seront déposées sur le site internet de l'AJI (<http://www.aji.france.com>), avant le vendredi 19 mars 2021, 12 h 00.

Article 7 - Documents fournis

Le dossier de consultation est à retirer par voie électronique sur le site internet de l'AJI (<http://www.aji.france.com>).

Le dossier comprend :

- le Cahier des Clauses Administratives
- le Cahier des Clauses Techniques

Article 8 - Présentation de l'offre

L'offre devra indiquer le prix du matériel retenu, elle sera composée d'un descriptif technique détaillé de l'engin proposé, devant correspondre aux caractéristiques indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques.

Elle devra aussi indiquer le délai de livraison et donnera des indications sur le service après-vente et l'assistance technique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux placés.

Article 9 - Prix

Les prix seront proposés HT et TTC ; frais de livraison, de mise en service et de formation non compris. Ces derniers figureront sur un document à part. Tous les tarifs seront fermes et valables 3 mois.

Article 10 - Sélection des candidats

L'offre retenue sera la plus avantageuse économiquement, elle sera appréciée en fonction des critères de sélection énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- le prix 30 %
- la qualité et la performance technique du matériel 30 %
- le respect du descriptif technique 20 %
- l'accompagnement à la mise en service et à la formation des utilisateurs 20 %

Article 11 - Délai et mode de règlement

Le mode de règlement (après service fait) intervient selon les règles de la Comptabilité Publique, c'est-à-dire par virement administratif, sur le compte bancaire du fournisseur (IBAN à fournir avec la facture).

Les factures seront déposées sur la plateforme CHORUS PRO et libellées à l'ordre du Lycée Professionnel Gallieni Fréjus. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de dépôt de la facture sur la plateforme CHORUS PRO, si le service fait est constaté.

Le Comptable assignataire est Madame Marie-Claire COUX, Agent Comptable du Lycée Saint-Exupéry à Saint-Raphaël.

Article 12 - Droit, langue et monnaie

La monnaie de compte est l'euro. Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Article 13 - Résiliation du marché

La résiliation interviendra selon les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, en date de 2009.

Article 14 – Publication du marché

La date de publication du marché sur le site internet de l'AJI (<http://www.aji.france.com>) est le vendredi 19 février 2021.

Article 15 - Date limite de remise des offres

La date limite de dépôt des offres est fixée au vendredi 19 mars 2021, à 12h00.

Article 16 - Engagement

Le présent Cahier des Clauses Administratives tient lieu d'acte d'engagement.

Le candidat acceptant ces conditions, paraphera chaque page et signera la dernière page. L'original signé devra être obligatoirement renvoyé avec la proposition du candidat.

Article 17 - Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- le présent Cahier des Clauses Administratives, dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'Etablissement public, seul, fait foi
- le Cahier des Clauses Techniques concernant les caractéristiques techniques attendues, en annexe.

Article 18 - Attribution du marché

La publication de l'Avis d'Attribution du marché sur le site internet de l'AJI (<http://www.aji.france.com>) vaudra notification du marché au candidat retenu.

Le Pouvoir Adjudicateur, Monsieur Michel PICHELOUP

Date et signature du représentant qualifié
de l'entreprise prestataire :

